

Nom du comité: OMC 3

Problématique: Qui devrait établir les règles du commerce et comment ?

Noms des chaires: THIOYE Khaly Djibril et JAGOE Leta

Qui devrait établir les règles du commerce et comment ?

1. Introduction

En cette époque de mondialisation dans laquelle nous vivons, les relations internationales sont essentielles. Le commerce mondial est un facteur primordial à la communication. Pour permettre aux pays et aux nations à travers le monde entier de rester interconnectés, des règles de commerce sont établies pour assurer le bon fonctionnement de négoce mondiaux. Pour éviter la marginalisation de certains pays, et réduire les inégalités économiques internationales, les règles du commerce doivent être établies de manière réfléchie et intègre.

a. Mots clés (définitions)

Commerce international: l'ensemble des flux de marchandises entre les espaces économiques nationaux.

Commerce: les affaires participant à l'achat, à la vente, à l'échange de marchandises, à la vente de services.

Import-export (importation-exportation): activité commerciale qui a pour objet l'acquisition de produits en provenance de l'étranger et la vente des produits nationaux à l'étranger.

Guerre commerciale: une situation conflictuelle non-armée entre deux ou plusieurs états qui a pour objectif de mettre en place des mesures commerciales qui affaiblissent l'adversaire sur un niveau économique et commercial.

Accord de libre-échange (ALE): une entente entre deux ou plusieurs pays pour faciliter les échanges commerciaux entre eux; elle se caractérise généralement par une diminution, voir même la suppression des barrières à l'échange à l'intérieur d'une zone ou entre plusieurs zones : barrières tarifaires et barrières non-tarifaires.

Subvention: une aide financière versée par l'État ou une personne publique à une personne

privée dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre.

Protectionnisme: politique économique qui vise à limiter l'entrée des produits étrangers afin de protéger les intérêts économiques d'une nation ou d'un pays.

Barrière commerciale: Les barrières commerciales sont des restrictions gouvernementale sur le commerce international. Les tarifs, les quotas et les subventions sont tous des exemples de barrières commerciales.

2. Aperçu de la situation :

L'organisation mondiale du commerce (OMC) a été au centre de nombreuses controverses. Les questions de la pêche du thon au Mexique, de l'import de produits génétiquement modifiés au sein de l'Union Européenne, des pays en développement, ou encore la question de la gouvernance soulèvent de nombreuses interrogations quant à la régulation des échanges commerciaux internationaux et remettent en question les règles du commerce au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. En effet, ces questions soulignent les problèmes qu'engendrent les régulations effectuées sur certains produits. Que ces régulations soient appliquées pour des raisons écologiques ou sanitaires, elles peuvent totalement empêcher un pays de vendre son produit à l'étranger s'il ne respecte pas certaines normes, comme c'est le cas pour le Mexique qui vend difficilement son thon issu d'une pêche mettant en danger les dauphins habitant ses eaux ou pour l'importation de produits génétiquement modifiés qui est interdite en Europe par préoccupations sanitaires. Ces controverses révèlent aussi un manque de démocratie car les populations de certains pays membres de l'OMC ne peuvent pas débattre, voter ou choisir leurs représentants à l'OMC, ou même décider si leur pays sera un membre de l'organisation, bien que les populations soient les premières affectées par les réglementations de l'OMC. Ces questions montre également la difficulté qu'a l'OMC à venir en aide aux pays en développement. En règle générale, ces questions relèvent des interrogations suivantes :

- Les avantages du commerce international
- Quels peuvent être les moyens de garantir que tous les peuples et toutes les nations bénéficient des avantages du commerce international ?
- Quels sont les inconvénients du commerce international, en particulier pour les pays en développement ?
- Quels peuvent être les moyens de réglementer le commerce international ?
- Quel est la responsabilité des différents pays (pays en développement contre pays développés), en particulier quand il s'agit de faire respecter les normes du travail et de l'environnement dans les relations commerciales ?
- Quel est la valeur des négociations et des accords mondiaux de libre-échange de l'OMC par rapport aux accords commerciaux bilatéraux (entre deux pays) ou régionaux ; c'est-à-dire, est-il trop difficile d'amener 160 pays membres à convenir à des règles

commerciales ?

- Comment parvenir à une équité des barrières commerciales, y compris les tarifs et les subventions agricoles, dans différents contextes, c'est-à-dire les subventions accordées par les pays riches par rapport à celles accordées par les nations pauvres ?
- L'OMC est-elle réellement une organisation démocratique ?

D'un point de vue économique, environnemental et social, le commerce international tel qu'il est régulé par l'OMC a des impacts multiples.

Premièrement, d'un point de vue environnemental, le commerce permet aux pays de perdre moins de ressources naturelles car celles-ci sont utilisées plus efficacement. Néanmoins, le commerce peut épuiser les ressources naturelles car certaines d'entre elles sont surexploitées pour la production de produits si ceux-ci peuvent être vendus cher sur le marché ce qui provoque la destruction des écosystèmes (déforestation des forêts tropicales par exemple).

Deuxièmement, d'un point de vue économique, le commerce permet aux pays d'obtenir des produits qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes et de vendre leur surplus de produits et ressources à d'autres pays. Le commerce engendre également de la compétition entre les différents états qui essaient de vendre leurs produits au meilleur prix. Cependant, certains états sont incapables d'entretenir des échanges commerciaux entre eux en raison des barrières commerciales et des lois imposées par ces pays afin de protéger leurs propres industries et ainsi de rester en compétition avec les autres pays. En effet, le protectionnisme présente certains avantages pour les pays qui le perçoivent. La raison pour laquelle la plupart des pays maintiennent les politiques protectionnistes, celles qui protègent leurs propres citoyens ou leurs économies, est parce qu'elles visent à empêcher le licenciement des travailleurs.

Troisièmement, d'un point de vue social, le commerce est un facteur de création d'emplois. D'un autre côté, les travailleurs risquent d'être exploités (baisse de salaires, mauvaises conditions de travail...) et le commerce peut, lorsqu'une entreprise déplace sa production dans un pays où elle pourra payer des salaires plus bas, causer la suppression de certains emplois et, ainsi, l'apparition du chômage.

Quant aux pays les plus pauvres, ceux-ci sont très désavantagés puisqu'ils sont souvent mis à l'écart des relations commerciales et des négociations internationales.

L'OMC s'efforce de répondre aux besoins spéciaux des pays en développement de trois manières :

- les accords de l'OMC contiennent des dispositions spéciales en faveur des pays en développement
- le Comité du commerce et du développement est le principal organe qui se concentre sur les travaux de l'OMC dans ce domaine, conjointement avec quelques autres qui

s'occupent de questions spécifiques, telles que le commerce et la dette, ou le transfert de technologie

- Le Secrétariat de l'OMC fournit une assistance technique (principalement sous forme d'activités de formation diverses) aux pays en développement.

Le Cycle d'Uruguay (1986-1994) a marqué un tournant dans les relations Nord-Sud à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)/à l'OMC. Auparavant, les pays développés et les pays en développement avaient tendance à former deux camps opposés, même s'il existait déjà des exceptions. Dans la période qui a précédé le Cycle d'Uruguay, la frontière entre les uns et les autres est devenue moins rigide et pendant les négociations, différentes alliances se sont nouées suivant les questions. Depuis, la tendance s'est poursuivie. Les accords de l'OMC, issus des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay qui se sont déroulées de 1986 à 1994, donnent aux pays en développement de nombreuses possibilités d'améliorer leur situation. La poursuite de la libéralisation au cours des négociations menées dans le cadre du Programme de Doha vise à accroître ces possibilités. Ces améliorations concernent notamment les possibilités d'exportation. Elles résultent des mesures suivantes :

- réformes fondamentales du commerce des produits agricoles
- élimination progressive des contingents appliqués aux exportations de textiles et de vêtements des pays en développement
- réduction des droits de douane frappant les produits industriels
- augmentation du nombre des produits pour lesquels les taux des droits de douane sont "consolidés" dans le cadre de l'OMC et peuvent donc difficilement être relevés
- élimination progressive des accords bilatéraux visant à limiter le volume du commerce de certains produits. Ces mesures de la "zone grise" (appelées autolimitation des exportations) ne sont pas, en fait, reconnues au GATT/à l'OMC.

En outre, la libéralisation dans le cadre de l'OMC contribue à l'accroissement du PIB mondial et stimule la demande mondiale de produits exportés par les pays en développement. Les pays les moins avancés bénéficient d'une attention supplémentaire à l'OMC. Tous les accords de l'OMC reconnaissent qu'ils doivent bénéficier de la plus grande flexibilité possible et que les membres mieux lotis doivent déployer des efforts supplémentaires pour réduire les obstacles à l'importation auxquels se heurtent les exportations des pays les moins avancés. Depuis la signature des accords du Cycle d'Uruguay, en 1994, plusieurs décisions en faveur des pays les moins avancés ont été prises.

À la Conférence ministérielle de Doha, les Membres de l'OMC sont convenus de lancer des négociations dans le domaine des "règles de l'OMC". Ces négociations portent sur les questions suivantes : l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (plus connu sous le nom d'Accord antidumping); l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et, dans ce contexte, les disciplines de l'OMC concernant les subventions aux pêcheries; et les dispositions de l'OMC qui s'appliquent aux accords commerciaux régionaux.

Il n'existe pas dans le cadre de l'OMC d'accord portant spécifiquement sur l'environnement. Cependant, les accords de l'OMC confirment le droit des gouvernements de protéger l'environnement, sous réserve que certaines conditions soient remplies, et un certain nombre d'entre eux incluent des dispositions touchant à des préoccupations environnementales. Les objectifs de développement durable et de protection environnementale sont suffisamment importants pour être énoncés dans le préambule de l'Accord instituant l'OMC. À la fin du Cycle d'Uruguay en 1994, les ministres du commerce des pays participants ont décidé d'entreprendre à l'OMC un vaste programme de travail sur le commerce et l'environnement. Ils ont créé le Comité du commerce et de l'environnement. Les questions relatives à l'environnement et au développement durable ont ainsi été intégrées dans les activités principales de l'OMC. La Conférence ministérielle de Doha (2001) a lancé les négociations sur certains aspects de la question.

Les normes du travail régissent la manière dont les travailleurs sont traités. L'expression recouvre des questions très diverses, qui vont du travail des enfants et du travail forcé au droit de créer des syndicats et de faire grève, en passant par le salaire minimum, les questions sanitaires et de sécurité au travail et les horaires de travail. Le consensus est clair sur ce sujet : tous les gouvernements Membres de l'OMC sont favorables à un ensemble restreint de normes "essentielles" internationalement reconnues liberté d'association, interdiction du travail forcé, interdiction du travail des enfants et absence de discrimination sur le lieu de travail (y compris la discrimination fondée sur le sexe).

3. Études de cas :

a. Le Mexique

Le Mexique est un pays qui a été victime de règles de commerce discriminatoires. La technique de pêche de thon de "chasing and netting" est employée par quelques pêcheurs mexicains. Cette méthode nuit aux dauphins de façon grave. Les Etats-Unis ont instauré un système de label pour indiquer les produits qui ont été pêchés en respectant la santé des dauphins, et les produits pêchés par "chasing and netting" ne sont pas inclus dans ces marchandises. Le Mexique s'est plaint auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, percevant que la méthode de différenciation des produits des Etats-Unis discrimine contre les pêcheurs mexicains. Effectivement, ce label rend difficile la vente de thon du Mexique dans le marché des Etats-Unis. L'Organisation Mondiale du Commerce a acquiescé, en constatant qu'en concédant des droits d'accès de vendre du thon à d'autres pays, mais en privant le Mexique du droit d'accès au label "dolphin-safe", les Etats-Unis donnaient un désavantage commercial aux vendeurs de thon mexicains. Cette mesure modifie les conditions de la concurrence sur le marché américain au détriment des produits du thon mexicains. Cependant, Mark Palmer, directeur associé du Earth Island Institute, un groupe environnemental, n'était pas du même avis, déclarant que "la raison pour laquelle le Mexique a été distingué est parce qu'il a refusé [...] de pêcher de façon non-nuisible aux dauphins."

b. Désaccord

Des règles de commerce ont été la cause d'un désaccord entre plusieurs pays. L'Union Européenne refuse d'importer des produits alimentaires génétiquement modifiés, comme le soja, en raison de préoccupations au sujet de leurs effets possiblement nocifs sur la santé, malgré le fait que les producteurs de ces aliments insistent sur leur innocuité. En 2003, les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine ont déposé une plainte auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce. L'Organe de règlement des différends de l'OMC a décidé que l'Union Européenne utilisait l'interdiction comme politique protectionniste et se prononçait en faveur des pays producteurs de soja. Le désaccord s'est poursuivi au cours des années qui ont suivi, aucune des parties n'ayant cédé du terrain ni déclenché une guerre commerciale. Depuis, l'Union Européenne a commencé à autoriser un nombre limité de cultures génétiquement modifiées dans leurs marchés, et les États-Unis se sont concentrés sur l'admission de nouveaux produits alimentaires. Le Canada et l'Union Européenne ont conclu un accord en 2009.

c. L'OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités. C'est une organisation qui s'occupe de l'ouverture commerciale. C'est une enceinte où les gouvernements négocient des accords commerciaux.

4. Bibliographie

- i. <http://ses.webclass.fr/notion/commerce-international>: définition du commerce international.
- ii. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/commerce/17486>: définition du commerce.
- iii. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/import-export/41947>: définition de import-export.
- iv. <https://www.budgetbanque.fr/budget/guerre-commerciale-definition#Quest-ce-quune-guerre-commerciale-D%C3%A9finition>: définition de guerre commerciale.
- v. <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/accord-de-libre-echang-e-ale.html>: définition d'un accord de libre-échange.
- vi. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/subvention/75146>: définition d'une subvention.
- vii. <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/protectionnisme/>: définition de protectionnisme.

- viii. “The Economics of Globalization - Teacher Guide” by the United Nations Association of the United States of America: études de cas (a) et (b).
- ix. https://www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/ds381_e.htm: étude de cas (a).
- x. <https://www.wto.org/indexfr.htm>: étude de cas (c).
- xi. https://www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/rulesneg_f.htm: Programme de Doha
- xii. https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/doha1_f.htm: Programme de Doha
- xiii. https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/dev4_f.htm: Le Cycle d’Uruguay
- xiv. https://www.wto.org/french/tratop_f/adp_f/adp_f.htm: Définition d’Antidumping
- xv. https://fr.wikipedia.org/wiki/Lib%C3%A9ralisation_%C3%A9conomique: Définition de libéralisation
- xvi. https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/brief_f/briefo8_f.htm: Subventions aux pêcheries